



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

**Projet de Règlement numéro 11992-2019, abrogeant le règlement numéro 10110-2009 et modifiant le Règlement numéro 87-09-300 pourvoyant à permettre et à régir certaines dérogations mineures ou dispositions des règlements de zonage et de lotissement**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 novembre 2019, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. La modification au Règlement pourvoyant à permettre et régir certaines dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement a pour objectif de fixer le montant des frais d'une demande de dérogation mineure au montant de quatre cents dollars (400 \$).
3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu au Pavillon Desjardins situé au 151, rue Gingras, **le jeudi 21 novembre 2019, à 18 h**. Au cours de cette assemblée, monsieur Marcel Gaumont, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 12<sup>e</sup> jour de novembre 2019.

Jacques Arsenault  
Greffier